



APE Guy de Maupassant

Compte Rendu du Conseil d'Ecole du 17 mars 2017

Ce document est un compte rendu effectué par les membres de l'APE élus au Conseil d'Ecole. Il s'agit d'un document synthétique reprenant les éléments évoqués lors du Conseil d'Ecole.

Pour une présentation plus exhaustive, il est possible de se référer au procès-verbal affiché à l'entrée administrative de l'école.

1. La gestion de la difficulté scolaire à l'école

→ **l'aide pédagogique :**

Par exemple, les enseignantes de maternelle interviennent sur des petits groupes d'enfants en cycle 2 pour la lecture et l'écriture.

→ **les APC (Aides Pédagogiques Complémentaires) :**

Elles ont lieu deux ou trois fois par semaine pour chaque classe, par groupe de 3 ou 4 enfants pour travailler sur les certains apprentissages plus précisément.

→ **le RASED :**

Il participe au conseil de cycle afin d'apporter un éclairage plus spécifique aux enseignants. Leur intervention est plus tardive cette année (après saisine) car leur secteur est plus grand.

L'enseignante à dominante rééducative prend en charge 4 élèves. L'enseignante à dominante pédagogique travaille avec des petits groupes d'élèves (en cycle 3 : 5 élèves, en CE2 : 2 élèves, en CE1 : 4 élèves). Elle fait des bilans avec les parents. La psychologue scolaire fait également des bilans avec les parents et des observations en classe.

L'intervention des professionnels du RASED constitue un soutien pour l'équipe enseignante.

→ **les équipes de suivi de scolarisation :**

Elles concernent les enfants relevant de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Il y en a eu 5 pour l'instant. Elles se réunissent une à deux fois par an pour chaque enfant.

→ **les équipes éducatives :**

Elles rassemblent tous les acteurs qui gravitent autour de l'enfant et permettent de l'accompagner au mieux. Elles aboutissent parfois à la constitution d'un dossier auprès de la MDPH. Il y a eu 4 équipes éducatives pour l'instant et trois autres sont prévues.

Le but de ces modes d'intervention est d'accompagner tous les élèves en fonction de leurs besoins particuliers. Or, l'équipe enseignante fait part d'un besoin de formation et de moyens humains professionnels supplémentaires afin d'assurer au mieux l'inclusion des élèves à particularités. Cette situation est quelquefois compliquée pour les enseignants et la gestion des classes. Les enseignants tentent d'y répondre au mieux grâce à un travail en équipe et à des emplois du temps aménagés pour certains enfants. Toutefois, ils souhaiteraient être soutenus dans la réflexion et la mise en œuvre de l'inclusion des enfants en situation de handicap. L'accent est mis sur le bénéfice de cette inclusion pour l'enfant lui-même et pour les autres, permettant ainsi une banalisation de la différence.



→ **les EVS (Emploi à la Vie Scolaire) :**

Ce sont des emplois précaires qui interviennent à plusieurs niveaux :

- l'EVS-D en aide à la direction : ce poste est indispensable au bon fonctionnement de l'école grâce au soutien apporté sur le plan administratif et en terme de présence. Il serait question qu'il ne soit pas reconduit par l'inspection académique ce qui nous interpelle fortement.
- les EVS-H en aide humaine auprès d'enfants en situation de handicap : plusieurs changements ont eu lieu en cours d'année (fins de contrat et nouvelles intervenantes) ce qui insécurise des enfants déjà fragilisés par leurs propres difficultés. Les contrats des EVS-H se terminent au 30 juin ce qui interroge fortement sur les conditions dans lesquelles les enfants doivent finir leur année scolaire.

Lors de l'absence d'ESV-H (maladie ou fin de contrat), l'EVS-D peut être amenée à les remplacer. Nous déplorons à nouveau le manque de professionnalisation, de pérennisation et de formation de ces emplois pourtant indispensables.

2. Décisions institutionnelles

→ **le maintien :**

Il doit être exceptionnel. Il s'agit d'une proposition qui émane du conseil des maîtres et est soumise à l'inspecteur. C'est l'inspecteur qui prend la décision, avec l'avis du RASED. En cas de désaccord, les parents peuvent saisir une commission d'appel qui a lieu fin mai.

→ **l'inclusion :**

C'est le fait d'inclure les enfants pouvant relever de la MDPH dans les classes ordinaires.

→ **les orientations spécifiques :**

- les ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) pour les enfants qui ont des troubles cognitifs, des troubles de l'apprentissage ou des troubles moteurs. L'enfant est inscrit dans une classe ordinaire et dispose d'un accompagnement avec un enseignant spécialisé dans une classe ULIS. Cette orientation relève de la MDPH
- les SEGPA : l'enfant doit finir son cursus primaire c'est-à-dire aller jusqu'au CM2 pour être ensuite orienter en 6ème SEGPA.

→ **la visite médicale obligatoire à 6 ans :**

D'après le Code de l'Education, le bilan médical est obligatoire pour les enfants de grande section. Jusqu'à l'année dernière, une pré-visite était effectuée par l'infirmière scolaire qui orientait vers le médecin scolaire si besoin. Ce dépistage permettait d'identifier certaines difficultés non repérées précédemment (des problèmes de vue ou d'audition par exemple).

Or, cette année, faute de moyen, la pré-visite n'a pas été effectuée. Un questionnaire était à remplir par les parents et un bilan langagier à fournir par les enseignants. Le médecin scolaire a ainsi convoqué certains parents suite aux éléments transmis. Cette situation a généré des incompréhensions. Cette organisation ne paraît pas adaptée car les enseignants n'ont pas de légitimité à porter seuls l'orientation vers le médecin scolaire. Il est par ailleurs dommageable qu'un dépistage, pourtant inscrit dans la loi, ne soit pas effectué pour cause de restriction budgétaire.

3. La vie de l'école

→ **Les projets**

- les interventions musique sont terminées : elles sont de grande qualité, l'intervenante s'adapte au projet de l'école et les enfants sont satisfaits.
- projet d'un film d'animation pour les maternelles

Compte Rendu de Réunion



- les rencontres martiennes : les MS/GS, les CE2 et les CM1/CM2 ont pu y participer avec des ateliers animés par les comédiens et un spectacle.
- le salon du livre : 4 classe de cycle 2 y participent.
- les photographes du collectif Bellaviezia : ils interviennent sur le thème de la comparaison du rural et de l'urbain avec les CM1 et les CM2. Ils feront le même travail avec les 4 classes du cycle 2.
- envoi de cartes postales par les CE2 décrivant leur environnement – participation au concours de cartographie sensible organisé par la Cité de l'Architecture à Paris.

- classe-ville pour les 4 classes de cycle 2

CP/CE1A et CE1/CE2 du 15 au 17 mai

CP/CE1 B et CE2 du 17 au 19 mai

Sont prévus entre autre : visite du passage Pommeraye, de la Place Graslin, de la place Royale, jeu de piste à Trentemoult, visite guidée de l'île de Nantes par ARDEPA, visite du château, de la maison Radieuse du Corbusier, ...

Budget : le coût est de 156 € par élève.

Pour l'instant, 105 € ont été demandés aux parents par enfant, les ventes de gâteaux ont rapporté 448 € (à compléter par la dernière vente), la coopérative scolaire participe à hauteur de 271 € (vente photos), le budget sortie scolaire et classe découverte de la mairie représente 1880 €, l'APE a reversé l'intégralité du bénéfice du Marché des Lutins (380 €) et une subvention supplémentaire de 700 € va être accordée, une subvention de 1000 € est sollicitée auprès de l'Amicale Laïque.

→ Les liaisons école-collège

Les CM1/CM2 ont bénéficié d'une activité passerelle théâtre avec une classe de 6^{ème} du collège Paul Doumer : spectacle au Grand T et intervention d'une plasticienne pour réaliser un masque.

Les CM2 se rendront dans les collèges de Ligné et Nort sur erdre et échangeront avec des collégiens autour d'un projet histoire (à Paul Doumer) et chant (à Agnès Varda).

La visite d'un professeur d'allemand dans les classes de CM2 est également prévue.

Consulter le blog de l'école pour plus d'informations : passerelle.ac-nantes.fr/ecoleguydemaupassant/

→ 2^{ème} conseil des élèves

Il a eu lieu le 08 mars. Le thème était « comment améliorer les relations entre les élèves ».

Il peut exister de la violence verbale entre les enfants, certains ont le sentiment que d'autres ne sont jamais punis, des enfants se retrouvent également isolés.

Les enfants ont évoqué l'idée de mettre des arbitres, qu'il y ait des exclusions du jeu quand les règles ne sont pas respectées. L'idée d'un médiateur, permettant de se parler avant de crier, et d'un référent pour que des règles et sanctions soient les mêmes pour tous, ont été reprises.

Des échanges sur les problèmes évoqués par les enfants sur le temps du midi ont également pu se faire en présence de Yoann NICOLAS. Cela a permis de signifier aux enfants que leur parole était entendue. Yoann les a informés qu'une réunion avait eu lieu en mairie à ce sujet et que leurs remarques étaient prises en compte. Il est important que chacun se respecte et respecte les règles de politesse, adultes et enfants.

Toutefois, lorsque ces règles ne sont pas respectées par les enfants, des sanctions adaptées peuvent être prises sur l'instant par les adultes. La mairie n'a pas eu connaissance de demande de formation de la part des encadrants mais ne s'opposerait pas à ce que les agents fassent des formations s'ils en ressentent le besoin.

La transmission d'information se fait difficilement avec les parents lorsque des difficultés sont relevées lors de ce temps du midi. Il est ainsi envisagé que les informations puissent être communiquées par l'équipe encadrante aux enseignants afin de les transmettre aux parents.

Le souhait de réaliser un règlement intérieur a été réaffirmé afin de pouvoir se référer à des règles communes et connues de tous.

La difficulté de la prise en charge des enfants sur le temps du midi, notamment lorsqu'il pleut, reste pour l'instant sans réponse. Il n'est pas possible que les enfants accèdent à une salle dans un modulaire



car ils devraient alors être accompagnés d'un encadrant. Or, seuls deux encadrants sont présents lors du temps d'attente à l'école (pour plus de 80 enfants à certains moments). Pour des questions de sécurité, ils ne peuvent pas rester de façon isolée avec des enfants (un sous le préau et un dans un modulaire).

Il est rappelé que ce temps d'attente peut être long pour certains élèves (40 minutes). L'accès à des jeux ou à un endroit moins bruyant que le préau leur permettrait de se poser. La nécessité de la présence d'un troisième encadrant est évoquée mais n'est pas envisagée dans l'immédiat par la mairie. Les enfants renouvellent également leur demande d'installation de bancs et de tables dans la cour.

4. Prévisions

Une décision de **fermeture à suivre** a été prise par l'inspection académique. Le seuil à atteindre est de 156 élèves en élémentaire pour éviter la fermeture d'une classe le jour de la rentrée. Actuellement, les prévisions sont de 158 élèves inscrits pour la rentrée prochaine.

Pour rappel, une fermeture à suivre entraîne le comptage des élèves scolarisés le jour de la rentrée. Si le nombre d'élèves est inférieur au seuil posé, une classe serait fermée le jour même. Cette décision engendrerait un effectif plus important dans les classes et des conditions de travail dégradées pour les enfants. La directrice a fait part à l'inspection académique de la particularité de l'école à avoir un grand nombre d'enfants en difficulté. La mairie, de son côté, a pu évoquer les différents projets immobiliers en cours.

5. Budget

Depuis 2014, la mairie accorde 33 € par élève pour les fournitures et 2 000 € pour l'achat des manuels depuis 2015. Ces montants n'ont pas été revalorisés malgré l'inflation. Cette année, le renouvellement des manuels des CE2 (changement des programmes) n'a pas pu être fait par manque de budget. Aussi l'école demande à ce que le budget fournitures soit passé à 36 € par élève et celui des manuels à 2100 €. La mairie va étudier cette demande et donnera sa réponse.

6. Les avancées

→ Réseau et Internet

3 ordinateurs qui ne fonctionnaient plus ont été retirés par l'agent de la CCEG qui est intervenu pour faire le diagnostic. Les connexions s'étaient améliorées mais la situation s'est à nouveau dégradée. L'utilisation des ordinateurs en salle informatique étant très limitée (pas plus de 5 ordinateurs en même temps), les ordinateurs en fond de classe sont davantage utilisés.

Lors du diagnostic réalisé, l'école a été repérée comme un point défaillant sur le plan informatique. L'emploi de la personne qui était intervenue n'a pas été renouvelé. Pour l'instant, la mairie n'a pas de réponse car une réflexion est actuellement en cours au niveau de la CCEG sur la création d'un service commun entre plusieurs communes ou d'un temps partagé.

→ Sécurité

Un exercice incendie a eu lieu le 14 décembre. Des classes se sont trouvées en difficulté pour ouvrir un portail côté route afin d'évacuer. Les barillets sont défectueux et doivent être changés mais nécessite un budget important. C'est en cours.

Il y a un manque de sonnerie dans les modulaires : la corne de brume utilisée par la directrice ne s'entend pas dans toute l'école. Aussi, la réalisation d'une tranchée serait nécessaire entre les classes de maternelle et les modulaires pour installer une sonnerie. La mairie en profiterait pour demander à faire passer les connexions internet. Les travaux se feraient plutôt pendant les grandes vacances mais sont en cours d'étude.



7. Questions diverses

→ Questions des parents d'élèves

- comment prendre en compte le rattachement à la commune en ce qui concerne la tarification de la cantine pour des enfants dont les parents sont séparés, notamment quand le parent assumant la charge des enfants au sens de la CAF ne réside pas sur la commune ?

Dans ces situations les parents paient la cantine plein tarif car les enfants sont considérés comme habitant hors commune. Ils sont toutefois reconnus comme étant suffisamment de Petit Mars pour pouvoir être scolarisés à l'école de la commune. La mairie dit n'avoir eu connaissance que d'une seule famille dans cette situation. Nous demandons à ce qu'une réflexion globale soit menée sur cette question au regard de l'évolution des familles. La mairie nous répond que cela relève du Conseil Municipal et que les parents qui seraient en difficulté peuvent toujours s'adresser individuellement à la mairie pour évoquer leur situation personnelle.

- un calendrier de travaux a-t-il été réalisé pour la réfection et les aménagements des bâtiments ?

Des travaux sont en cours d'étude, certains pourront peut-être être réalisés durant l'été. Nous évoquons à nouveau les aménagements nécessaires des toilettes des maternelles afin de garantir aux enfants un minimum d'intimité.

- qu'en est-il du plan de mobilité active pour l'aménagement des abords de l'école ?

L'appel d'offres est en cours au niveau de la CCEG.

- est-ce qu'il serait possible que la mairie finance les plaquettes de présentation de l'école, plaquettes distribuées aux nouveaux parents ?

L'APE avait financé l'édition de ces plaquettes en 2014. La mairie prend note du montant du devis (150 €).

→ Question de la mairie

La mairie présente un projet d'installation du Relais Assistantes Maternelles dans un des modulaires de l'école. Des rencontres ont eu lieu entre le RAM et la mairie au regard des difficultés rencontrées l'animatrice du RAM. Celle-ci réalise des ateliers 2 matinées par mois qui ont actuellement lieu à Planète Mars. Or, ces interventions nécessitent du matériel et l'animatrice du RAM n'a pas de lieu de stockage sur place. L'objectif serait que le RAM dispose d'un local unique et pérenne afin de faciliter l'organisation de ces animations.

La mairie a envisagé attribuer une classe d'un des modulaires pour y installer le RAM. Cela nécessiterait de différencier l'entrée de ce modulaire de celle de l'école afin d'éviter que des personnes extérieures à l'école ne puissent pas être en contact avec les enfants. La pose d'un grillage et d'un portillon seraient indispensables pour différencier les lieux et les accès. Un garage à vélo serait alors installé à proximité, demande formulée à plusieurs reprises par les parents d'élèves et permettant aux assistantes maternelles d'entreposer les poussettes.

La superficie de la cour serait alors diminuée à proximité du portail d'accès, zone de jeu investie par les enfants et nécessaire lors des sorties de classes. Les enseignants n'auraient également plus accès à ce modulaire qui est actuellement utilisé pour des activités telles que le chant ou la musique, les autres modulaires étant utilisés par les NAP.

Nous nous interrogeons sur la pertinence de ce projet qui limiterait à nouveau l'espace de la cour, sachant que la cour a déjà été réduite lors de l'installation du poste de refoulement. De plus, ce



modulaire est utilisé par l'équipe enseignante, même s'il n'est pas investi par une classe à part entière. Par ailleurs, l'école est effectivement concernée par une décision de fermeture à suivre pour la prochaine rentrée. Toutefois, nous pouvons espérer que les nombreux projets immobiliers en cours sur la commune aient des incidences sur les effectifs des enfants scolarisés à l'école. Des réouvertures de classes pourraient peut-être être envisageables dans les années à venir.

L'hypothèse de l'installation du RAM à l'école de musique est évoquée (ce qui ne nécessiterait pas de travaux supplémentaires) mais n'aurait pas été retenue par la mairie et le RAM. Le conseil d'école ne se montre pas favorable au projet présenté.

8. Dates à retenir

- **Dimanche 19 mars** : Carnaval organisé par l'APE et l'APEL
- **Vendredi 7 avril** : Carnaval de l'école
- **Samedi 17 juin** : Fête de l'école
- **vendredi 23 juin** : Conseil d'école